

# De Crécy-en-Brie et de la Chapelle-sur-Crécy à Crécy-la-Chapelle

*La fusion entre les communes de CRÉCY-EN-BRIE et LA CHAPELLE-SUR-CRÉCY a eu lieu le 01 Octobre 1972.*

*La première réunion du nouveau conseil municipal s'est déroulée à la mairie de Crécy, le 04 Octobre 1972 à 20h45.*

*L'ordre du jour était l'élection du Maire, l'élection de l'Adjoint réglementaire et deux délibérations à prendre pour les élections d'un Adjoint supplémentaire et d'un Adjoint spécial.*

*Monsieur Antoine de MOUSTIER ayant obtenu la majorité absolue (24 voix sur 24), a été immédiatement installé dans ses fonctions de Maire.*

*Un recours ayant été déposé contre l'élection du Maire et de l'Adjoint, le tribunal administratif a annulé ces deux élections ; elles ont eu lieu, à nouveau, le 27 Mars 1974 et Monsieur de MOUSTIER a été, de nouveau, élu; seul le premier Adjoint a changé.*

Cette union entre les deux communes a pu avoir lieu grâce à la volonté de trois hommes : Monsieur Noël Raymond et Monsieur Gaillot André, Maires de Crécy-en-Brie (de 1959 à 1972) et Monsieur de Moustier Antoine, Maire de La Chapelle (de 1961 à 1972), soutenus chacun par leurs Conseillers municipaux.

Pourtant l'entente n'était pas parfaite entre ces deux cités.... depuis la Révolution !

Autrefois, Crécy-en-Brie était divisée en deux paroisses, l'une attachée à l'église St-Georges avec le bourg et la ville ancienne, l'autre à celle de Notre-Dame de La Chapelle avec le marché et le quartier de La Chapelle.

Dès l'automne 1789, une loi de l'Assemblée Constituante décidait la division de la France en départements, districts ou arrondissements, cantons et communautés ; c'est ainsi que Crécy se trouva tout naturellement délimité :

Tout ce qui payait l'impôt à Crécy forma la commune de Crécy-en-Brie

Tout ce qui payait l'impôt à La Chapelle forma la commune de La Chapelle.

La logique aurait voulu qu'on réunisse les deux paroisses en une seule commune, comme cela s'est fait parfois ailleurs ; pourquoi ne l'a-t-on pas fait ? Mystère !

Des protestations se sont élevées très vite car Crécy-en-Brie ne possédait aucun territoire extérieur à ses murs. Aucun arrangement ne semblait possible entre les municipalités, qui s'opposaient régulièrement à propos de possessions que chacune revendiquait.

En 1868, une portion de terrain sise à Montplaisir sera annexée à Crécy-en-Brie pour y construire l'Hospice.

En 1903 l'idée d'une fusion a été proposée, mais vite rejetée ; solution envisagée dans un référendum quelque temps plus tard : 21 « Pour » à Crécy-en-Brie et 3 à La Chapelle !

Puis en 1908, un accord a été trouvé pour céder une portion de territoire de la Chapelle à Crécy-en-Brie contre une redevance annuelle.

Et tout doucement, l'idée d'un rapprochement s'est faite sentir. **Dès 1969, l'étude est devenue sérieuse et s'est concrétisée au printemps 1972 par une convention**

**signée par les deux communes.**

Le 24 Octobre 1972, Monsieur le Maire déclarait : « Il y a beaucoup à faire dans la nouvelle commune ; il faut préparer Crécy-la-Chapelle à une urbanisation rapide et ordonnée... »

Depuis, la nouvelle commune a réalisé nombreux de ses objectifs. Les projets ne manquent pas, les idées non plus..... et surtout pas le TRAVAIL !